

## PROCES VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 2 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BOUSCASSE Virginie, INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, LOULOUUM Valérie (1<sup>ère</sup> adjointe), MM. BOUNY Vincent (3<sup>ème</sup> adjoint), JOURDAN David, POUCHARD Éric (Le Maire) et ROSTAND Thierry.

Excusés : Mme DONZE Lucie (2<sup>nde</sup> adjointe), MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO, MAUPIN Christian et Patrick VEYSSIERE.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 4 septembre 2025 a été voté par 8 voix POUR

**Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :**

- Renouvellement de la convention de prêt de la salle des fêtes avec le Clé des Champs.

**Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce joint supplémentaire.**

Le Conseil Municipal,

**- Orientation budgétaire :**

- Logement studio rénovation (faire un diagnostic)
- Toiture de l'école : Tuile, bandeau avec dessous de toit, gouttière avec descente (partie arrière)
- Parking de la Poste et du salon de coiffure
- Porte de l'église 4 280 euros (devis à refaire faire)
- Télécommande PPMS (480 € 1 télécommande- refaire faire des devis)
- Alarme pour l'école 3 732 € (devis de 2019 - refaire faire des devis)
- Busage terrain 2419.20 € au lieu-dit Canterane, un fossé reçoit les eaux pluviales de plusieurs riverains
- Mettre des interrupteurs sans fils pour remplacer les détecteurs de présence dans les WC de la maison du moulin
- Pince doigt à l'école
- Peindre les murs extérieurs de l'école
- Refaire le revêtement des murs des sanitaires de la mairie
- Refaire faux plafond du bureau de la mairie
- Faire réparer les roulettes du bar mobile de la salle du meunier
- En 2027, faire anti-mousse sur la toiture de la salle des fêtes et faire les travaux à l'étage de la Mairie.

**- PEDT :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Valérie LOULOUUM ; 1<sup>ère</sup> adjointe, qui annonce que le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) arrive à échéance. Il avait été établi pour 3 ans.

Il y a eu une réunion au mois de juin avec la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports.

Nous avons 2 solutions :

- Soit en voter un nouveau mais la Communauté de communes du Cubzaguais et la Mairie de Tauriac ne sont pas prêts car ils ont le leur encore valide ;
- Soit proroger le nôtre d'un an pour être en adéquation avec ceux de la Communauté de communes du Cubzaguais et la Mairie de Tauriac

**Après avoir délibérer, le Conseil Municipal vote à 8 voix POUR la prorogation d'un an du PEDT de l'école de Lansac.**

**- Cérémonie du 11 novembre 2025 :**

Comme chaque année, la commémoration du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 11 heures.

Mme Mérat, la directrice de l'école de Lansac sera prévenue car avec ses collègues enseignantes, elles réunissent plusieurs enfants avec des chansons, des poèmes qui chantent et lisent eux-mêmes.

Madame LOULOUUM informe que Mme MERAT sera prévenue.

Un verre de l'amitié sera servi et clôturera cette cérémonie.

Le rendez-vous pour les Conseillers qui participent à la préparation sera à 10 heures.

**- Vœux du Maire : le 17 janvier 2026 à 17h**

Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier à 17 heures à la salle des fêtes, accompagné de la traditionnelle galette des rois.

Tous les administrés, les enseignantes, les employés et toutes les Associations sont invités.

## **- Repas des Ainés et du personnel communal le 18 janvier 2026 à 12h**

Il faut faire faire des devis auprès de plusieurs traiteurs.

Mme Valérie LOULOUUM constate que les ainés ne dansent plus trop donc elle demande d'envisager un autre style d'animation avec un peu de musique et peut-être de la magie.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et une réunion aura lieu avec la Commission Fêtes et Cérémonies.

## **- Renouvellement de la convention de prêt de la salle des fêtes avec le Clé des Champs :**

Chaque année, la Municipalité met à disposition la salle des fêtes de LANSAC à l'association LA CLEF DES CHAMPS :

- les mardi de 16h20 à 18h30 pour l'accompagnement à la scolarité,
- les mardis de 18h à 20h pour un atelier théâtre,
- les jeudis de 9h à 12h pour la gym des séniors.

Cette mise à disposition demande une participation de 100 € par mois à compter du mois de septembre 2025 à juillet 2026, en raison de l'augmentation de l'énergie.

Les personnes en charge de l'accompagnement devront venir chercher, à la Mairie, la clé de la salle des fêtes.

Nous leur demandons de rendre la salle rangée et les toilettes propres.

**Après avoir délibérer, le Conseil Municipal vote à 8 voix POUR**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Chemin des Cailloux : M. ROSTAND indique qu'une administrée n'a pas de place pour se garer donc elle stationne sa voiture sur la voie publique et cela forme des trous sur la route très étroite.

Il rajoute qu'ils sont bouchés avec des tuiles mais il demande à ce qu'un courrier soit envoyé à cette personne.

M. le Maire répond que le secrétariat fera ce courrier.

- M. Le Maire informe le Conseil que plusieurs panneaux de rues ont disparus.

- M. JOURDAN demande pourquoi la route de Ravel n'est pas connue par les transporteurs. M. Le Maire répond qu'il ne connaît pas la démarche pour mettre à jour les GPS.

- M. ROSTAND demande où en est le projet de nouvelle salle de restaurant scolaire, d'accueil périscolaire et salle des associations, M. Le Maire répond qu'il faut qu'il en parle à nouveau avec le Président de la Communauté des communes du Cubzaguais.

M. ROSTAND rajoute qu'il faudrait faire une liste de tous les travaux à effectuer sur la commune et les planifier sur les années à venir.

- M. BOUNY dit qu'il est nécessaire de demander aux propriétaires des arbres au-dessus de la route de Fonsbaune de les élaguer car ils gênent la circulation des véhicules très hauts.

M. Le Maire répond qu'un courrier a déjà été expédié au propriétaire.

Il a été demandé d'établir une lettre de relance pour obligation de débroussailler le terrain à gauche de l'ancienne cave viticole, se trouvant tout près d'habitations et de l'école.

Mme LOULOUUM a eu un entretien avec les Pompes Funèbres BEAU de Saint-Christoly-de-Blaye à propos des terrains en pleine terre.

Nous les avons fait intervenir pour faire un devis pour les sépultures en pleine terre, le projet semble démesuré par rapport à l'ampleur des travaux financiers. Le mieux, c'est de vendre à l'unité et de faire intervenir l'entreprise pour nettoyer au fur et à mesure, le coût sera moindre.

M. Le Maire précise qu'il faudra attendre la prochaine reprise de concessions car seulement les caveaux ont été repris récemment.

Il faudra prévoir un terrain pour faire un nouveau cimetière.

Elle informe que lors de la marche contre le Cancer, la ligue a remarqué qu'il y avait moins de participants que les années précédentes ; il faudrait peut-être faire cette manifestation le dimanche plutôt que le samedi matin.

Elle rajoute que INTRAMUROS souhaite faire un audit. Elle va leur stipuler que c'est de plus en plus compliqué d'insérer des articles, des informations...

**La prochaine réunion de Conseil Municipal sera le 6 novembre 2025**

Séance est levée à 21heures30